

# Témoignages

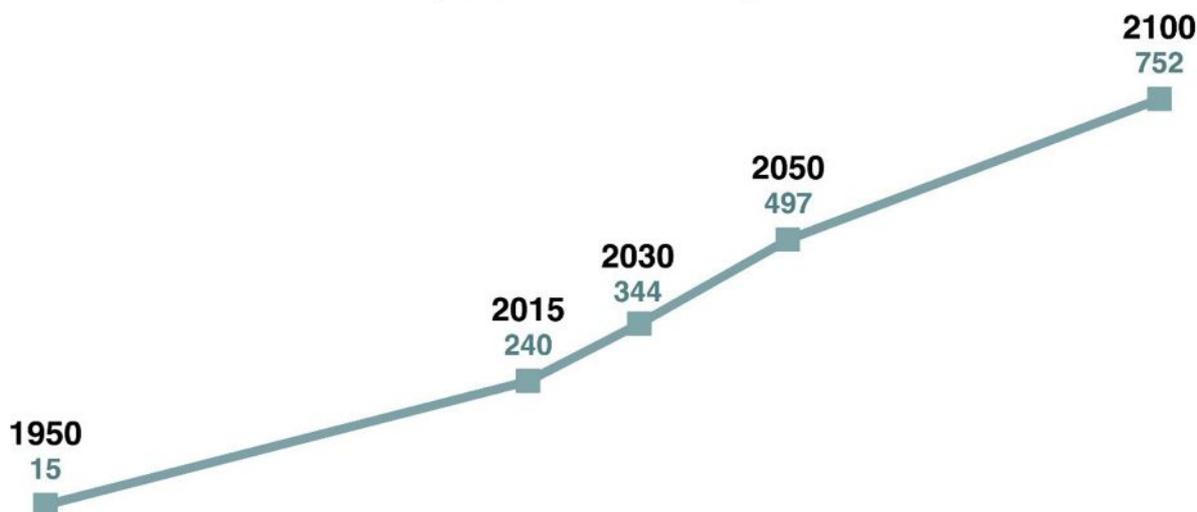
JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18330 - 71ÈME ANNÉE

## La Cour des Comptes et Mayotte

« La départementalisation n'est pas l'avenir radieux que certains espèreraient »

Projections démographiques pour Mayotte jusqu'en 2100  
(en milliers d'habitants)



Source : Cour des comptes d'après ONU

La population de Mayotte va doubler d'ici 2050 et tripler d'ici 2100. C'est un élément fondamental de la crise.

Mardi, Didier Migaud, premier président de la Cour des Comptes, a présenté un rapport sur la départementalisation de Mayotte à la Délégation de l'Outre-mer de l'Assemblée nationale. L'institution est critique sur la mise en œuvre de ce statut, et inquiète pour les perspectives, alors que cela ne fait que 4 ans que Mayotte est un département.

Voici en résumé de la manière dont la Cour des Comptes analyse la départementalisation de Mayotte : « Mise en œuvre dans un contexte socio-économique préoccupant,

marqué par une forte démographie et une importante immigration irrégulière, cette départementalisation rapide a été mal préparée et mal pilotée. La situation financière du Département et des communes de

Mayotte est dégradée. Le manque de clarté des perspectives financières dans lesquelles s'inscrit cette évolution institutionnelle complique encore la situation. Les préalables identifiés dès 2008 dans le « Pacte

pour la départementalisation » n'ont pas été remplis en temps voulu : alignement de la réglementation et de la législation applicables, passage à la fiscalité de droit commun, problématiques foncières, notamment. Face à l'urgence de répondre aux besoins d'infrastructures de base (eau, assainissement, habitat, constructions scolaires) et aux problèmes sociaux que connaît l'île (aide sociale à l'enfance, chômage, notamment), le Département et l'État doivent dresser des priorités claires et entreprendre sans délai la mise en œuvre des mesures appropriées. »

Mayotte a le statut de département depuis le 31 mars 2011.

### L'investissement variable d'ajustement des collectivités

Ces réserves sont fondées sur une analyse détaillée mardi à l'Assemblée nationale par Didier Migaud, premier président de la Cour des Comptes.

Devant les députés de la Délégation à l'Outre-mer, le magistrat a soulevé trois points. Tout d'abord, la départementalisation n'a pas été suffisamment préparée et pilotée, et elle est loin d'être achevée. D'important retards ont été pris pour appliquer le droit commun, pour la fiscalité et « des incertitudes continuent de peser sur la situation foncière ». Le Département « n'a pas su adapter en temps opportun ses structures pour assumer pleinement ses nouvelles compétences », notamment dans la répartition de ses effectifs.

Ensuite, « les conséquences financières sont mal maîtrisées et soulèvent de fortes interrogations pour l'avenir ». « L'État est engagé dans une logique de « rattrapage » de son effort budgétaire (...) Ce rattrapage par rapport aux autres DOM n'en est pas moins partiel, dans la mesure où l'effort budgétaire global par habitant demeure inférieur à celui consenti dans ces départements » : 6.420 euros/an/habitant en Guyane, 5331 à La Réunion et 3.964 pour Mayotte. La situation financière des collectivités mahoraises est déjà préoccupante, alors qu'elles devront intégrer leur personnel avec la sur-rémunération. 13 communes sur 17 ont fait l'objet de saisine de la Chambre régionale des Comptes sur par le préfet. Le Conseil départemental est également en difficulté. La Cour des Comptes constate que « pour le Département comme pour les communes, les dépenses

d'investissement servent par conséquent de variable d'ajustement, alors même que les besoins en équipements demeurent considérables ».

### Déjà le « malaise social »

La départementalisation a lieu dans un « contexte sociodémographique et économique » qui pèse déjà sur toutes les politiques publiques.

La population « s'élèverait » à 212.000 habitants selon l'INSEE, elle a triplé en 30 ans et « faute de modélisation fiable, l'INSEE refuse de diffuser ses estimations d'évolution pour les années à venir ». La Cour des Comptes s'appuie donc sur les perspectives démographiques de l'ONU, qui annoncent 344.000 habitants en 2030, 497.000 en 2050 et 752.000 en 2100.

Actuellement, le taux de chômage est 36,6 %, et le revenu par habitant est égal à 25 % de celui de la France, malgré une croissance économique de 8,7 % par an entre 2005 et 2011. Le RSA à Mayotte n'est que 50 % du RSA versé en France, mais l'État verse au Département une compensation égale au montant des dépenses de 2014. Quand le RSA mahorais convergera vers l'égalité, alors il n'est pas sûr que le Conseil départemental puisse supporter cette dépense.

Didier Migaud note que « la départementalisation n'est pas l'avenir radieux que certains espèreraient ». Et de conclure : « la situation actuelle est difficilement tenable et suppose un effort tant des services de l'État que des communes. Autrement, il sera difficile d'éviter que le malaise social, constaté aujourd'hui dans l'île, ne s'aggrave dans les mois qui viennent ».

### L'impasse au bout de 4 ans

À quelques semaines du débat parlementaire sur le projet présidentiel d'égalité réelle, le rapport de la Cour des Comptes sur Mayotte est un bilan critique d'une départementalisation qui n'a que 4 ans d'existence.

En 1959, le PCR avait analysé les conséquences de 13 années d'application de départementalisation, montré ses contradictions et fait part de propositions. À cause de cela, ses militants et ses dirigeants ont été la cible de la répression.

4 ans après une autre départementalisation, une analyse soulève ses contradictions. Elle émane cette fois de la Cour des Comptes. Cela remet en cause tous les arguments de ceux qui, à La Réunion et en France, ont utilisé tous les moyens pour faire taire le PCR.

M.M.

## Citroën : l'UR 974 accuse la direction de « répression syndicale »

En 2013, les travailleurs de Citroën Réunion avait fait une grève de plusieurs semaines pour faire avancer leurs revendications. Deux ans plus tard, le climat social s'est de nouveau tendu. L'Union régionale 974 accuse la direction de « discrimination » et « répression syndicale ».

« Non satisfaite des résultats des élections professionnelles d'août 2015, (l'UR 974 avait remporté les élections avec 64 % de suffrages) la direction de la CMR (Citroën) a décidé de régler ses comptes avec notre syndicat », affirme un communiqué de l'Union régionale.

Depuis le 15 décembre 2015, 2 délégués du personnel, qui sont aussi les dirigeants du syndicat, sont mis à pied. Leur procédure de licenciement est en cours à l'inspection du travail. 3 autres salariés font également l'objet de procédures de licenciements « et ont tous pour point commun d'être syndiqués à l'UR 974 ».

Le syndicat annonce qu'« une plainte a également été déposée par la direction auprès du procureur de la République pour des faits reprochés aux 2 délégués ».

L'UR 974 constate que « ces sanctions interviennent juste après la NAO, et concernant les 2 délégués, le lendemain du dépôt d'un préavis de grève à la CMR ».

Le syndicat UR 974 « condamne fermement la discrimination et la répression syndicale dont font les frais ses syndiqués et délégués au sein de la CMR ».

« Des actions seront menées dans les prochains jours afin de dénoncer le comportement de la direction de la CMR et soutenir les salariés victimes de sanctions tout aussi injustes qu'injustifiées ».

## Édito

# Les 27265 automobiles importées en 2015 sont une catastrophe

27265 automobiles ont été vendues l'an dernier, c'est une hausse de 7,5 % par rapport à 2014. Cette donnée est une véritable catastrophe pour La Réunion. Elle confirme les dégâts provoqués par l'impasse du tout-automobile.

Tout d'abord, ces véhicules représentent une fuite considérable de capitaux. La Réunion ne fabrique pas d'automobile. Elle ne dispose pas non plus sur son territoire de l'énergie indispensable pour les faire fonctionner. Les voitures électriques constituent en effet une proportion infime des ventes de véhicule. Une part importante des richesses produites dans notre île part donc ailleurs. En 2014, selon le Bilan d'activités des Douanes, le montant en valeur des importations d'automobiles représentait 300 millions d'euros. Les achats de camion ont permis à 65 millions d'euros de quitter La Réunion. Dans le même temps, la somme dépensée pour acheter du carburant s'étaient élevée à 500 millions d'euros. Une part importante de cette énergie sert à faire fonctionner les automobiles.

Autrement dit, en 2014, ce sont plus d'un demi-milliard d'euros qui quittent La Réunion pour enrichir les constructeurs d'automobile et les vendeurs de carburant. Pour 2015, la croissance du nombre de voitures importées va encore faire augmenter la facture. Il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir.

L'autre aspect tient à la pollution. À la fin de l'année, les représentants des pays du monde rassemblés à la COP21 ont adopté l'Accord de Paris. C'est la prise de conscience mondiale qu'il

faut une autre civilisation pour espérer avoir un avenir. Cela passe par une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. Les 27265 voitures vont rejeter des quantités considérables de CO2 et autres particules toxiques. Cela a des effets sur le climat et la santé publique, dont le coût est assumé par tout le monde, y compris ceux qui n'ont pas de voiture.

Avec la hausse du nombre d'automobiles importées, La Réunion se rapproche du coma circulatoire. Il sera toujours plus difficile de se déplacer, et les trajets prendront plus de temps et seront donc encore plus polluants.

Quand la Région Réunion était présidée par Paul Vergès, un autre projet était en cours : l'autonomie énergétique. Un des piliers était un tram-train électrique. En effet, une rame de train fonctionne à l'électricité qui peut être produite avec des énergies disponibles en abondance et gratuitement à La Réunion : eau, vent, soleil, mer, volcan. De plus, les locomotives et les wagons peuvent être utilisées pendant des décennies. L'autorail vieux de 70 ans peut encore rouler. L'outil de transport n'est donc pas là un produit de consommation, mais un investissement.

Bien sûr, ce projet ne va pas dans le sens des intérêts des constructeurs d'automobile et des importateurs de pétrole. C'est pourquoi il a été stoppé dès l'élection de Didier Robert à la présidence de la Région Réunion. Les Réunionnais n'ont pas fini de payer.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Communiqué de la Cour des Comptes sur la situation à Mayotte

# « Contexte sociodémographique et économique extrêmement préoccupant »

Lors de la présentation de son rapport sur Mayotte, la Cour des Comptes a publié mardi un communiqué dont voici de larges extraits reproduit ci-après.

**E**stimée à 220 000 personnes au 1er janvier 2014, la population de Mayotte pourrait atteindre 500 000 habitants en 2050. Elle est très jeune et composée à 40 % d'étrangers, pour l'essentiel d'origine comorienne. L'ampleur de l'immigration irrégulière représente à Mayotte un défi spécifique pour l'ensemble des politiques publiques, de même que le taux de chômage, qui s'élève à plus de 36 %. Si le nouvel aéroport de Pamandzi, comme les investissements importants prévus en faveur du port de Longoni, présentent des opportunités de développement, ils ne peuvent à eux seuls résoudre ces problèmes, d'autant qu'ils devront faire l'objet d'un suivi rigoureux et être accompagnés d'investissements dans les infrastructures.

### Une réforme mal préparée

Les réformes qui auraient dû constituer des préalables à la départementalisation sont encore loin d'être toutes achevées. L'identification des bases comme des redevables de la fiscalité directe locale (en particulier la taxe d'habitation) n'est pas achevée. En dépit des efforts accomplis par l'État, l'application à Mayotte des textes législatifs et réglementaires souffre de retards importants.

Le Département lui-même n'a pas encore atteint le niveau d'organisation et d'efficacité nécessaire pour prendre en main l'ensemble de ses compétences, alors qu'il cumule celles d'un département et d'une région d'outre-mer.

### Des risques financiers qui pèsent sur l'avenir

Pour les collectivités mahoraises, le passage à la fiscalité de droit commun constitue un profond bouleversement, mal anticipé. L'État a d'abord garanti leurs ressources au niveau de 2012, avant de revenir sur cet engagement fin 2014, laissant inachevé le schéma de financement du Département et des communes, s'agissant notamment de la répartition de l'octroi de mer.

Les communes, dont la plupart ont fait l'objet d'une saisine de la chambre régionale des comptes par le préfet, sont dans une situation budgétaire difficile, alors même que, faute de maîtrise de leurs ressources fiscales, elles n'ont pas de visibilité sur leur financement futur. Par ailleurs, l'effort global de l'État en faveur de Mayotte est en augmentation sensible, passant de 680 M€ en 2010 à 889 M€ en 2014, sans que cette augmentation soit toujours liée au changement de statut. L'État paraît ainsi engagé dans une logique de rattrapage avec les autres départements d'outre-mer, sans l'avoir réellement programmée en termes budgétaires.

### Des actions prioritaires à conduire

Le Département de Mayotte souffre de retards importants en matière d'accès à l'eau, à l'assainissement, et de résorption de l'habitat insalubre. Étant également devenue « région ultrapériphérique de l'Union européenne » à l'occasion de la départementalisation, Mayotte a désormais accès aux fonds structurels et d'investissements de l'Union eu-

ropéenne. Cela représente une opportunité pour le développement de Mayotte, pour peu que le Département se mette en état d'ordonner ses besoins et de les planifier rigoureusement.

Dans le domaine social et éducatif, la Cour observe que l'aide sociale à l'enfance, la montée en charge du RSA et les besoins en matière d'enseignement et de constructions scolaires sont primordiaux et nécessitent une attention particulière.

### Conclusion et recommandations

Face à l'ampleur et à la gravité des enjeux auxquels est confronté le Département de Mayotte, la Cour souligne l'état d'impréparation dans lequel la collectivité se trouve pour assumer ses nouvelles compétences, alors qu'elle n'exerce déjà pas ses missions de manière satisfaisante. Elle recommande au Département et à l'État de mettre en œuvre, de manière concertée, organisée et progressive, les réformes qu'elle a identifiées comme nécessaires.

## Billet philosophique

# Un peuple libre et responsable

Des réflexions philosophiques sont-elles autorisées à propos d'un projet de loi ? Cela peut se discuter ; mais, comme nous allons le voir, la philosophie peut contribuer à apporter un éclairage sur les enjeux de notre société et sur les perspectives à tracer pour notre avenir. Cela est d'autant plus important que nous allons célébrer le 19 mars prochain le 70e anniversaire de la loi Vergès-Lépervanche, qui a officiellement aboli le statut de colonie de notre pays et que dans les mois prochains devra être votée une nouvelle loi — celle de l'égalité réelle — pour un nouveau changement de statut de La Réunion. Mais quel sens et quel contenu doivent être donnés à cette décision politique ? Et qui s'en préoccupe ?



Des appels du Mouvement ATD Quart Monde à La Réunion lors de l'édition 2015 de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

En France, trois célèbres intellectuels viennent de publier un manifeste apportant un éclairage très intéressant sur cette problématique, à partir des bouleversements que vit l'humanité. Cet ouvrage, intitulé "Vivement le monde à venir", est réalisé par Nicolas Hulot, Edgar Morin et Patrick Viveret, et une vidéo est à la disposition du public à ce sujet sur le site [www.festivalcheminfaissant.com](http://www.festivalcheminfaissant.com)

À ce propos, dans un entretien avec "l'Humanité Dimanche" du 7 janvier dernier, le philosophe et économiste altermondialiste Patrick Viveret prône une « résistance politique créatrice » face aux causes des malheurs qui frappent les peuples du monde ; et cela, en « nous attaquant au fondamentalisme marchand ». Selon lui, il faut donc « un contre-pouvoir face au capitalisme », « via l'économie sociale et solidaire, le commerce équitable, l'agroécologie, l'expérimentation émancipatrice » et

il estime qu'« aujourd'hui, dans le monde entier, des initiatives sont porteuses de ces expérimentations émancipatrices ».

### Le « patriotisme économique » réunionnais

Nous vivons cela à La Réunion, au moment où se prépare la loi sur l'égalité réelle, comme le montre par exemple la tribune de l'économiste Jean-Yves Rochoux publiée ce 7 janvier par "Le Quotidien" sur « la nécessité de la protection du patrimoine économique réunionnais ». Celui-ci est en effet gravement menacé par « le développement de la mondialisation économique et financière » et « le problème concerne la prise de décision ».

L'universitaire cite de nombreux exemples d'« entreprises réunion-

naises cédées à des sociétés extérieures » et « d'une tendance lourde (où) La Réunion perd le contrôle de son économie », avec des décisions qui vont « à l'encontre des intérêts de l'économie réunionnaise » et bien sûr des travailleurs. C'est pourquoi, selon Jean-Yves Rochoux, « compte tenu de la nécessité impérieuse de changer de modèle à La Réunion, on peut se poser la question de savoir s'il n'y a pas quand même quelque chose à faire dans le sens du patriotisme économique ».

### Alon donn anou la min

Cela encourage les organisations syndicales, politiques et associatives réunionnaises qui continuent à se battre pour un peuple réunionnais qui ne soit plus dominé par la loi du profit, du marché, du capitalisme néo-colonial et donc par les injustices et oppressions générées par cette loi. Cela passe par l'unité idéologique et la solidarité dans le combat pour la liberté, face aux divisions et trahisons qui font plaisir aux néo-colonialistes.

Cette unité, dans le respect de la diversité, doit se faire sur la base d'un projet commun qui donnera au peuple réunionnais le pouvoir de décider lui-même tout ce qu'il faut faire pour une société égalitaire, un pays non pollué, un partenariat équitable avec la France, l'Union européenne et l'Indianocéanie. Donc alon donn anou la min pou batay ansanm pour une loi faisant de nous un peuple libre et responsable.

**Roger Orlu**

# Oté

## Pou évit a nou dézagréman !

*Zour dozordi néna ankor in takon d'moun vivan, la koni la koloni, a nou minm nou la pa tro koni vik nou lé éné aprés, mé minm si nou lé éné apré, sanm pou mwïn nou la gingn in bonn ti restan vik aprés la tourn konm papiyon la lanp, la pran lo tan. Souvan-dé-fwa, minm ankor zordi désertin sitiasyon i pé rapèl a nou la koloni. Poitan ni pé di tousala i armont lwïn, néna in vié laz. Tanto ni fèt lo 70 z-an la lwa départmantalizasyon. Koué lété la Rényon dann la koloni ?*

*Fo di, nou té i sort dan la guèr, déza navé pwin la kaz tank sa, é kan lavé in bout, té in kaz an pay, konm in boukan. Dan la kaz lavé la tèr bati, ziska tar navé la tèr bati dan la kaz, sépousa mi di nou la gingn inn ti restan. Dan la kaz, lo mèb té rar, kont pa tro d'si, lo pié lo li té antéré èk in gouni dosi. Banna té apèl lo li-kit-la ousinonsa lo li - kour-pa. Byïn sir, lavé pwin kouran. Lavé pwin d'lo dan la kour, té falé sharoy dolo a kout fer blan, marmay lavé shakinn son fèr blan vik lété zot lokipasyon.*

*Doktèr lavé pwin, si lavé inn, li té i rèt lwïn, lo tan li ariv domoun navé lo tan mor, sirtou maladi té i mank pa, navé lo pali, la tiberkiloz, la lèp... Loto lavé pwin, déza lavé pwin shomin. Lékol la Rényon lavé inn rant-rant, aryink zanfan bann gro lavé drwa lékol. Sépousa osi nou néna ankor zordi in gro to d'zilétre. Lé vré minm si nou lé pa éné dan la koloni, nou la gingn inn bon restan. Pou prèv, zané 70, lèr la, désertin zandrwa, domoun navé pwin ankor kouran èk dolo dan la kour !*

**Justin**

**« Lo shien i manz apré son mèt. » - in Kozman pou la rout**

Sa sé in n'afèr, mi koné pa si lé bien vré pars d'apré sak mi oi na in bonpé d'moun koméla, i done pa z'ot shien n'iport de koi pou manzé. Na mèm désertin shien i shoizi z'ot manzé. Tan k'a savoir kisa k'i manz avan l'ot, sa sé pa in n'afèr gagné d'avans. Mé nout provèrb lé la, i fo trouv in l'ésplikasyon. Ala inn ké mi oi : nana in yéararshi dann la vi é so yéararshi-la, sé in n'afèr i doi z'ète respékté. Sé konm in loi d'la sosyété é si ou i respèk pal o loi, sé konm k'i diré in mank savoir viv. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.